
Compte-rendu de

L'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} août 2026

Le 1^{er} août 2026 à 10 heures, les membres de l'association "**L'Arméloise**" se sont réunis en **Assemblée Générale Ordinaire** 2026 sur convocation écrite (envoyée par mail).

L'assemblée est présidée par M. Didier JOLY, assisté de Françoise BOUSQUET (Trésorière) et Caroline ALBANET (Secrétaire).

Une feuille de présence est tenue, qui dénombre 37 présent(e)s et 16 représenté(e)s soit un total de 53 sur 99 membres au 1^{er} août. Le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Rapport moral
2. Rapport financier
3. Échanges avec M. le Maire et M. le Conseil Municipal Délégué aux Espaces maritimes
4. Débat sur les axes prioritaires pour les années qui viennent
5. Élections au Conseil d'Administration : (5 postes à pourvoir)
6. Questions diverses

1. Rapport moral du Président

J'ai l'honneur de présenter, pour la septième fois, le rapport moral de l'Arméloise. Au-delà du bilan annuel, cette Assemblée Générale marque une étape importante : notre association doit désormais se refonder afin de répondre aux évolutions de la plaisance et aux attentes de ses adhérents.

L'année écoulée a été riche en activités. Une réunion d'information des plaisanciers a rassemblé de nombreux participants, quatre conférences ont rencontré un réel succès, un nettoyage de plage a mobilisé des bénévoles et les enfants de l'école, un pique-nique sur Ilur ainsi que plusieurs sorties nautiques ont été organisées, même si certaines animations ont souffert d'un manque de participants ou ont dû être annulées. Par ailleurs, l'association a accueilli 22 nouveaux adhérents, un chiffre record, confirmant son attractivité.

Sur le plan institutionnel, le Conseil des Mouillages a fait le point sur la gestion communale et sur le renouvellement de l'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT), dossier majeur pour les prochaines années. L'arrivée d'une nouvelle équipe municipale ouvre également la voie à un dialogue renouvelé avec la commune.

Cependant, plusieurs constats s'imposent : la participation aux animations diminue malgré la hausse des adhésions, le renouvellement de l'AOT entraînera d'importants changements pour les mouillages, et le conseil d'administration doit se renouveler. Après sept années de présidence en ce qui me concerne, il me paraît nécessaire que de nouveaux bénévoles prennent le relais pour représenter les plaisanciers et préparer l'avenir de l'association.

Une enquête auprès de la quarantaine de nouveaux adhérents montre des attentes différentes selon les publics. Les plaisanciers (60% des adhérents) souhaitent principalement un accompagnement technique, une représentation auprès de la mairie et davantage d'échanges entre eux. Les autres adhérents privilégient les conférences et les activités nautiques en tant que passagers.

Face aux mutations de la plaisance (évolution des pratiques, nouvelles réglementations, hausse des coûts), l'Armeloise doit redéfinir ses priorités, renouveler son équipe dirigeante et préparer son avenir. Le prochain conseil d'administration aura également la responsabilité d'organiser les célébrations du 30^e anniversaire de l'origine de l'association (création de la Lasnéroise en 1996) et du 15^{ème} anniversaire sous sa forme actuelle (l'Armeloise).

Attentes des adhérents « récents »

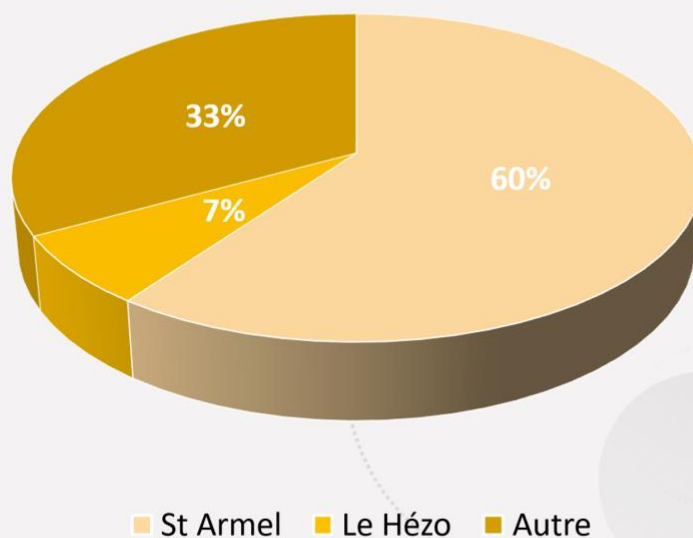
Pour ceux qui ont un mouillage :

- Une forte demande d'appui technique sur les sujets mouillages et navigation
- Une forte demande de représentation des plaisanciers et d'aide dans la relation avec le gestionnaire des mouillages
- Un souhait de connaissance réciproque des plaisanciers membres de l'Armeloise

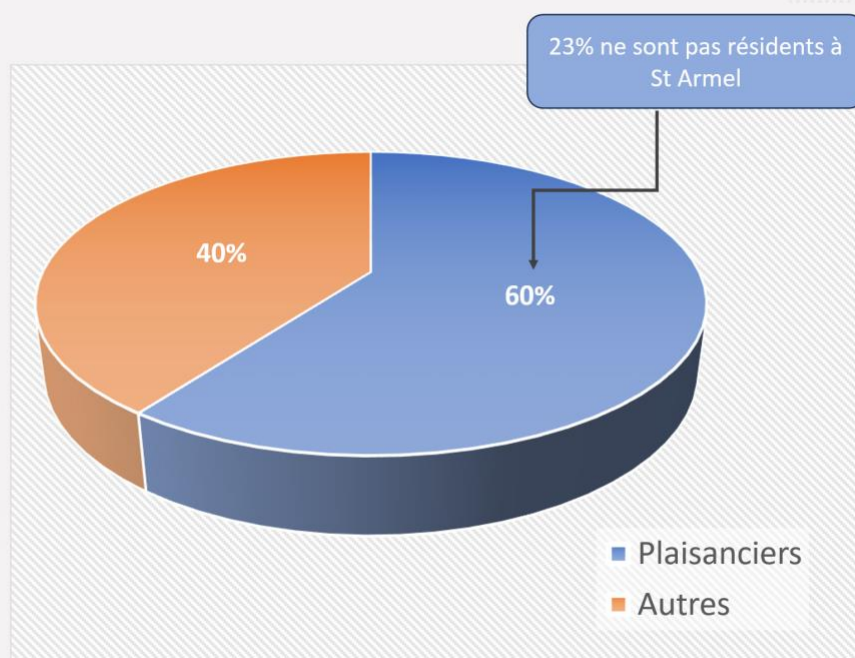
Pour les autres :

- les conférences
- la participation comme passager aux activités nautiques.

Commune de nos adhérents



Information sur nos adhérents

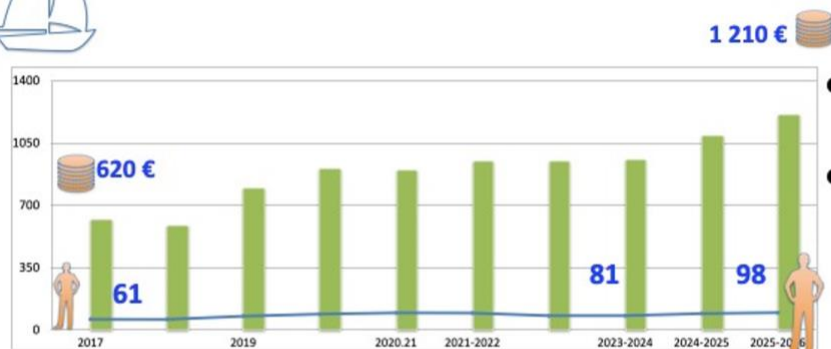


Le rapport moral est approuvé à l'unanimité

2. Rapport financier de la trésorière



Evolution Adhérents / Cotisations



- Adhérents : cette saison enregistre 22 nouveaux adhérents
- Le montant des cotisations à fin juillet est de 1 210 €



- Rappel : La cotisation couvre la période du 1er août au 31 juillet.

==> L'appel à cotisation est donc ouvert à partir d'aujourd'hui

==> Augmentation de la cotisation 15 € pour 2026-2027

Dépenses Août 2025/ Juillet 2026		Recettes Août 2025 / Juillet 2026	
Thèmes	Montant €	Thèmes	Montant €
Cotisation UNAN 56	213	Cotisation Armeloise	1210
Dons SNSM (à remettre)	900	Dons SNSM	443
Cotisation Comité coordination	35	Subvention Mairie ST Armel	200
Assurance	111	Intérêts	1
Internet, Frais bque,	291	Q/P F2C 2026	
Matériel montage canne à pêche	140	Ventes fanions, casquettes	101
Frais Animations - déplacement	371		
Commande Mousqueton	516	Vtes Mousqueton	310
		(206 €/ 2025)	
Cumul	2 576	Cumul	2 264

Evolutions des Recettes et Dépenses



- A noter : Recette F2C à venir 200 €
- Don SNSM à remettre AU 2ème semestre 443 €

**Comptes : au
31/07/26**

CA	31/07/2021	31/07/2022	29/07/2023	31/07/2024	31/07/2025	31/07/26
Compte courant	1 432	1 158	459	1 024	2154	1 838
Livret A	2 881	2 895	2 933	3 018	3 109	3 110
Espèces						
Parts sociales	20	20	20	20	20	20
Total	4 333	4 073	3 412	4 062	5 283	4 968

[Adhésion/contact](#)

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

La proposition d'augmenter la cotisation de 12 à 15 € est approuvée à l'unanimité.

3. Échanges avec M. le Maire et M. le Conseil Municipal Délégué aux Espaces maritimes

M. le Maire a indiqué que le dossier relatif au renouvellement de l'AOT (Autorisation d'Occupation du Territoire) a été déposé auprès de l'administration le 31/03/2025 et reste en attente de validation à date. Les informations en provenance de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) indiquent que « tous les feux sont au vert ».

Dès lors que le dossier sera validé par l'administration, l'AOT sera effectif à effet rétroactif au 01/01/2026, pour une durée de 15 ans.

Philippe TREMOUREUX et Yann VELLUET se sont ensuite prêtés aux [questions/réponses](#) suivantes :

- [Y-a-t-il un risque de retrait de l'AOT si la mise en œuvre n'est pas conforme au planning initial ?](#)

Philippe TREMOUREUX répond que ce risque existe dans la mesure où le calendrier des travaux ne serait pas respecté et précise que, dès acceptation du dossier d'AOT, les travaux de mise en œuvre seront planifiés en collaboration avec les associations de plaisanciers.

Yann VELLUET rappelle les chiffres clés du dossier :

- 220 mouillages ;
- 330 K€ de travaux (déplacement de certains mouillages, mise en place de racks à annexes, impacts terrestres au Passage, ...).

Il indique par ailleurs, que sera mise en place une Gouvernance dédiée, avec un Comité AOT dans lequel est attendu un représentant de l'Arméloise.

Philippe TREMOUREUX précise que la mairie a besoin de dialoguer avec les associations de plaisanciers qui portent la voie des usagers des mouillages.

- [Comment seront sélectionnés les mouillages qui seront supprimés à Lasné \(~20\) pour être relocalisés au Passage ?](#)

M. le MAire précise que la mairie interrogera tous les détenteurs de mouillages pour connaître leurs volontés en termes de localisation. Cette consultation ne peut pas être anticipée car il faut attendre le retour du dossier d'AOT.

- [Pourrait-on disposer d'un « corps mort d'attente » au Passage, permettant d'accueillir des bateaux en attente de la montée de la marée ?](#)

M. le Maire indique que cette suggestion de « mouillage d'attente » va être prise en compte et fera l'objet d'une instruction.

- [Pour quelles raisons le budget des mouillages est-il à part de celui de la commune ?](#)

M. le Maire indique qu'il s'agit d'un budget spécifique dans la mesure où il relève d'une activité commerciale, et à ce titre, ne peut pas être déficitaire.

Didier JOLY rappelle que dans les années 1990, les détenteurs de mouillages étaient responsables de l'entretien ; ce n'est que par la suite que les communes se sont vues affecter cette responsabilité.

4. Débat sur les axes prioritaires pour les années qui viennent

L'Assemblée Générale convient que les sujets des mouillages et de l'AOT est au cœur des priorités de l'Armoise pour les prochaines années.

Par ailleurs, la proposition de créer un groupe WhatsApp pour faciliter les échanges entre les adhérents est plébiscitée.

Enfin, le report du Ras-Cailloux (unique sortie en mer collective de l'année) est validé ; de nouvelles propositions de dates seront faites rapidement.

5. Elections au Conseil d'Administration

Le conseil d'Administration peut être composé de 12 membres, selon les statuts.

Aujourd'hui, il n'en comporte que 10 (suite à une démission en cours d'année).

Par ailleurs, 3 administrateurs peuvent sortir cette année : Françoise BOUSQUET, Didier JOLY et Jacques MAURY ; ils souhaitent être renouvelés. L'Assemblée Générale valide à l'unanimité leur renouvellement.

Trois candidats se présentent :

- Daniel DUQUESNE
- Patrick MENNETEAU
- Claude SENS

Les trois candidats sont élus à l'unanimité.

Le conseil d'Administration sera donc composé de 13 membres.

6. Questions diverses.

Aucune question n'est posée.

Le Président



Didier Joly

La Secrétaire



Caroline ALBANET